



JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mercredi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance

Annonces..... 25 c. la ligne
Réclames..... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
M. M. Laffite et Co, place de la Bourse
8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1^{er} et 16 de chaque mois et se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
Trois mois..... 5 fr.
Six mois..... 9 fr.
Un an..... 16 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Le Journal du Lot et le Courrier du Lot sont désignés, pendant l'année 1870, pour la publication simultanée et in extenso des Annonces Judiciaires et Légales de l'arrondissement de Cahors, et, par extrait, des Annonces Judiciaires et Légales des arrondissements de Figeac et de Gourdon.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

DE CAHORS A LIBOS.			
tabl. 1.	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte
Cahors — Départ.....	6h15	12h40	5h40
Mercuès.....	6 43	12 57	5 55
Parnac.....	6 43	1 15	6 8
Luzech.....	6 51	1 26	6 16
Castelfranc.....	7 5	1 43	6 31
Puy-l'Évêque.....	7 22	2 5	6 48
Duravel.....	7 32	2 18	6 58
Fumel.....	7 52	2 42	7 16
Monsempron-Libos. — Arrivée.....	8 »	2 52	7 28

DE LIBOS A CAHORS.			
tabl. 2.	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte
Monsempron-Libos. — Départ.....	9h30	5 25	7 55
Fumel.....	9 36	5 32	8 4
Duravel.....	9 53	5 56	8 20
Puy-l'Évêque.....	10 2	6 8	8 29
Castelfranc.....	10 14	6 27	8 43
Luzech.....	10 28	6 94	9 1
Parnac.....	10 37	7 3	9 12
Mercuès.....	10 48	7 18	9 24
Cahors. — Arrivée.....	11 5	7 40	9 43

Prix des places.			
de Cahors à :	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	3 ^e cl.
Libos.....	8.80	4.35	3.20
Puy-l'Évêque.....	3.70	2.75	2.05
Villeneuve-sur-Lot.....	8.60	6.45	4.75
Bordeaux.....	20.80	18.35	12.20
Agen.....	10.63	8. »	5.85
Montauban.....	11. »	8. »	6. »
Toulouse.....	16.70	12.30	9.15
Aurillac.....	29.30	21.45	15.50
Paris.....	73.70	55.53	40.55
Cette.....	44.35	30.75	22.70

DE CAHORS A MONTAUBAN & VICE-VERSA			
LIBOS. Arrivées de Cahors (Voir tableau 1)	Départs.....	8h41	9h26
AGEN. Arr.....	Départ.....	9 59	10 28
MONTAUBAN. Arr.....	Départ.....	11 43	11 20
AGEN. Arr.....	Départ.....	1 36	4 51
LIBOS. Arrivées de Cahors (Voir tableau 2)	Départs.....	3 3	7 39

DE CAHORS A PARIS			
LIBOS. Arrivées de Cahors (Voir tableau 1)	Départs.....	8 9	3 3
PÉRIGIEUX. Arr.....	Départ.....	11 56	5 42
LIMOGES. Arr.....	Départ.....	1 40	6 10
ORLÉANS. Arr.....	Départ.....	4 50	8 30
PARIS. Arrivées de Cahors (Voir tableau 1)	Départs.....	mi 43	2 38
PARIS. Arrivées de Cahors (Voir tableau 2)	Départs.....	mi 55	2 16

Bourse de Paris.

	Rte 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 1 avril.....	74 62	103 »
Du 19.....	74 70	103 »
Du 10.....	74 65	103 25

Cahors, le 20 Avril 1870

Dès lundi, 25, les réunions publiques seront en plein exercice et la lutte sera décidément ouverte entre les amis de l'empire libéral et les révolutionnaires. Il faut donc que tous les hommes d'ordre et de progrès pacifique se réunissent, se concertent et prennent directement en main la défense de la fortune et de la sécurité du pays. La première nécessité qu'ils doivent surtout comprendre est d'organiser partout des comités et des sous-comités composés des notabilités et des représentants de tous les intérêts qui constituent l'intérêt général de la société tout entière. Cette œuvre éminemment nationale est commencée depuis deux jours à Paris. La plupart des quartiers de la capitale de la France sont déjà pourvus de sous-comités qui se mettent successivement en rapport avec le comité central, présidé par M. le duc d'Albuféra. La province ne saurait rester en arrière.

Ce ralliement si désirable du parti conservateur-libéral, nous ne cessons pour notre compte, de le réclamer depuis un mois.

Nous écrivions à la date du 16 mars : « Tout notre programme se résume en quelques mots : Empire et Liberté ; administration vigilante, honnête et conciliante surtout. » Voilà ce que nous désirons. Mais il ne

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 20 avril 1870. (N° 94)

LE

TUEUR DU ROI

Roman historique,

PAR TURPIN DE SANSAY

DEUXIÈME PARTIE

EPILOGUE.

II

(Suite)

Combien l'infortunée fille des empereurs d'Allemagne fit alors un triste retour sur les choses d'ici bas !

Combien elle trouva différents les longs jours de douleur et d'ennui qui l'accablaient, comparés aux jours de joie et de fête qui brillèrent à l'époque de son mariage avec le roi de France ! Les tortures de l'âme avaient influé sur son organisation physique.

Courbée sous le poids des chagrins, Elisabeth

Reproduction autorisée en vertu du traité avec la Société des gens de Lettres.

suffit pas d'approuver ce programme, il faut le répandre et le faire connaître ; il faut en un mot, que le parti conservateur-libéral, si nombreux, se constitue. Ce n'est pas assez d'exister, il faut faire preuve d'existence. »

Si notre voix avait été entendue ; si les hommes compétents avaient pris l'initiative comme c'était leur devoir, comme nous les y avions conviés, nous aurions aujourd'hui des comités organisés dans notre département et nous serions prêts. Rien n'est encore fait, l'heure est solennelle, pourtant, et tous les bons citoyens de nos départements doivent former des comités et organiser une propagande active destinée à déjouer celle de l'ennemi commun. S'endormir ou même hésiter, en un pareil moment, serait désertier non-seulement la voie du devoir, mais celle qui peut seule nous sauver d'un cataclysme. Il faut que les populations soient éclairées sur l'acte décisif qu'elles ont à accomplir car il n'appartient à personne de l'ignorer : il s'agit de se prononcer entre la liberté et la révolution, ainsi que l'a dit, avec tant de justesse, M. le garde des sceaux dans l'un des derniers discours qu'il a prononcé à la Chambre, acte grave, qui commande le plus sérieux recueillement, et que nul ne saurait accomplir à la légère sans devenir mauvais citoyen.

Le secrétaire de la rédaction, LOUIS LAYTOU.

Le Plébiscite.

Avant d'apprécier ce grand acte et d'exprimer notre manière de voir sur la nouvelle Constitution, nous croyons utile de jeter un regard vers le passé et de faire l'historique des manifestations plébiscitaires qui ont eu lieu dans notre pays.

Le plébiscite est comme l'indique par-

avait vieilli de dix années.

Quelques mois plus tard, la mort, à laquelle elle aspirait, délivra la reine veuve du pénible fardeau de la vie.

III

Le lendemain du jour où le duc d'Altenay avait été assassiné par le comte de Retz, un cavalier, l'œil morne et le cœur oppressé par le désespoir, galoppait sur la route d'Orléans.

Ce cavalier était le comte d'Auvergne. Mais, nous devons raconter sommairement les faits qui précédèrent son départ précipité de la capitale.

Etienne Ferrand se trouvait à l'hôtel de la rue Saint-Antoine, lorsqu'on y apporta le cadavre du duc.

Nous renonçons à dépeindre la douloureuse indignation qui étreignait notre héros, à la vue de son père, mort assassiné.

Etienne procéda pieusement à l'inhumation de Raoul d'Altenay.

Les funérailles du brillant seigneur de la cour de Charles IX furent faites sans faste et sans éclat.

L'enfant du peuple avait préféré à de pompeuses et hypocrites cérémonies, la présence des pauvres du quartier Saint-Antoine, dont le duc, de son vivant, s'était toujours montré le dévoué bienfaiteur.

Une foule immense et recueillie accompagnait

faitement son nom *plebis-scitum* une décision, un arrêt du peuple. Ce mode de gouvernement est loin d'être une nouveauté. Ce n'est pas non plus, comme quelques-uns affectent de le croire, une invention de notre première république. En effet, dans les gouvernements démocratiques de la Grèce, le peuple était consulté sur toutes les affaires importantes, sur la guerre, la paix, les dépenses publiques. Il votait même, en assemblée générale, l'exil d'un simple citoyen. A Rome le pouvoir fut d'abord entre les mains des patriciens, surtout après la révolution de 570, mais à dater de 367, quand eut été votée la loi agraire de Licinius Stolon, les plébéiens eurent les mêmes droits que les nobles et les chevaliers ; et le peuple (plebs) réuni dans ses comices, sur la proposition d'un magistrat plébéien, le tribun par exemple, avait la faculté de voter une loi appelée *plebis-cite* en opposition à celle qui n'était promulguée que par le Sénat et qui portait le nom de *sénatus-consulte*.

Le peuple était donc le maître souverain, le juge en dernier ressort. On le voit par ces exemples le suffrage universel existait dans l'antiquité. Il en était de même chez nos pères, les Germains. Ainsi que le dit Tacite dans son beau livre sur les mœurs de ce peuple : chez les Germains les petites affaires sont soumises à la délibération des chefs, les grandes à celle de tous.

En France la dénomination de plébiscite fut adoptée dès la première république pour désigner les résolutions soumises à l'approbation du peuple.

Depuis 1789 le peuple a été consulté toutes les fois qu'il s'est agi de modifications importantes. S'il n'y a pas eu de vote plébiscitaire en 1814 à la rentrée des Bourbons et en 1830 au moment de leur chute, c'est

donc le cortège funèbre de l'ex-chancelier, lorsqu'Etienne crut voir rôder autour de lui des hommes à physionomies sinistres.

— En voudrait-on à ma vie ou à ma liberté ? se demanda le comte d'Auvergne.

Etienne ne se trompait pas.

Catherine de Médicis qui espérait se débarrasser du fils comme elle était débarrassée du père, avait résolu de faire arrêter le jeune homme pendant les funérailles du duc.

A cet effet, des sbires royaux s'apprétaient à exécuter les ordres de la régente.

C'était ces hommes qu'Etienne avait vu rôder autour de lui.

Mais l'ancien routier, Salambra, veillait sur le fils de son capitaine.

Caché sous les guenilles d'un bohème, il s'approcha vivement du comte d'Auvergne.

— Ne soyez pas étonné de ce qui va se passer, lui dit-il à voix basse ; on en veut à votre vie... Fuyez sous l'égide du tumulte qui va se produire.

Quelques minutes à peine s'étaient écoulées après les paroles du bourreau, que des cris se firent entendre.

La foule s'agitait comme les flots de la mer.

Bientôt, enfin, la rue sembla devenir le champ de l'émeute.

C'était Salambra, qui, d'accord avec ses aides, organisait la révolte, à l'ombre de laquelle devait s'échapper le comte d'Auvergne.

Pour arriver à ses fins, le bourreau avait fait répandre, parmi les pauvres du faubourg Saint-

parce que la Charte ne reconnaissait pas le suffrage universel. Pour avoir le droit de prendre part aux affaires, il fallait être riche.

Mais aujourd'hui que tous les citoyens sont électeurs et éligibles, il faut un vote du peuple pour modifier la Constitution que le peuple a acceptée, et nous comprenons très bien que l'Empereur ait tenu à soumettre à la sanction de la nation la nouvelle Charte qu'il a élaborée de concert avec ses ministres.

Nous allons dans quelques jours porter notre jugement sur ce qu'on pourrait appeler l'acte additionnel à la Constitution de 1852. Nous avons tout lieu d'espérer que le résultat du nouveau plébiscite sera aussi favorable que celui des précédents, nous sommes autorisés à croire que le peuple sanctionnera à une grande majorité la triple alliance de l'Empire, de la Liberté et de la Démocratie, mais ce n'est pas une victoire que nous désirons pour l'Empire libéral, c'est un éclatant triomphe que nous voulons.

Il faut que le parti conservateur saisisse avec empressement cette occasion de s'affirmer. Il ne faut pas nous endormir, car l'ennemi est à nos portes.

Le parti anarchiste a déjà pris ses mesures. Députés et journalistes se sont concertés, et ils vont commencer leur guerre à la Liberté. Il faut mettre à la défensive l'ardeur qu'ils mettront à l'attaquer.

Et surtout pas d'abstention. Comme le disait un rédacteur de la Presse, la Liberté sera la candidate ; s'abstenir, ce serait donc en réalité voter contre la Liberté.

Nous aurons à choisir entre l'Empire autoritaire ou l'Empire libéral. Pouvons-nous hésiter ?

Antoine, le bruit que les soudoyés de la Cour voulaient enlever le cercueil du chancelier d'Altenay.

En un clin-d'œil, les sbires de Catherine furent cernés et massacrés.

Quand le calme se rétablit, le comte d'Auvergne avait disparu.

Etienne passa la nuit dans la maison du bourreau, et le lendemain, au point du jour, il galoppait, comme nous l'avons vu, sur la route d'Orléans.

Le pauvre éprouvé du sort allait demander à l'affection de sa mère un appui moral.

Marie Touchet, nous l'avons dit, s'était retirée dans sa ville natale.

Elle accueillit son fils avec les doux élan de l'amour maternel.

Mais, cette femme était destinée à occuper encore un rang dans les intrigues de Cour.

Après son mariage avec M. d'Entraygues, gouverneur d'Orléans, elle revint à Paris.

Quant au comte d'Auvergne, comprenant qu'une existence fiévreuse pourrait seule amener, sinon l'oubli, du moins l'allègement aux infortunes de sa jeunesse, — il entra dans le parti d'Henri de Béarn.

IV

Après la prédiction de mort qu'elle avait faite Catherine, au seuil de la basilique de Saint-

Pouvons-nous croire ceux qui prétendent que le nouveau projet de Constitution ne satisfait en rien les aspirations du pays ? Ils cherchent à profiter de la retraite de M. Daru et de M. Buffet pour jeter la division et le désarroi dans le camp des amis du gouvernement. Ils vont répétant partout, que c'est pour avoir la faculté de faire à tout moment des Coups d'Etat légaux, que l'Empereur n'a pas voulu se dessaisir de son droit d'appel au peuple.

Mais il aurait dû alors se dessaisir aussi de toute part de responsabilité ; il aurait dû régner, mais non gouverner. Et du moment où il tient à prendre part au gouvernement, il faut bien prévoir le cas d'un désaccord entre le Souverain et les grands corps de l'Etat. L'Empereur ne peut pas rester complètement désarmé. Et quel peut être le juge du différend ?

Ce juge sera le peuple. Le chef de l'Etat pourra le consulter toutes les fois qu'il croira que ses représentants marchent dans une fausse voie et dans le cas où les droits qu'il tient de la nation seraient contestés ou mis en péril.

C'est un moyen de défense et non pas un moyen d'attaque.

On craint, ou l'on affecte de craindre que le Souverain ne profite de ce droit pour changer à son gré toutes nos institutions. Nous voudrions comme le proposent quelques hommes politiques, que ce pouvoir de changer la constitution ne pût s'exercer qu'avec le concours et l'assentiment des deux Chambres.

Les droits de chacun seraient alors nettement définis.

Mais si nous souhaitons que les articles 13 et 45 du projet de Sénatus-Consulte soient modifiés dans ce sens, ce n'est pas

Denis, Sarah Flamin s'était enfuie.

La pauvre folle fut recueillie par de braves paysans qui, à force de soins et de prévenances, ramènèrent le calme dans son cerveau, irrité par la douleur et les persécutions.

Lorsqu'elle fut guérie, Sarah regagna les côtes d'Angleterre.

De là, elle retourna en Ecosse, où elle s'éteignit lentement, sous le poids d'un cruel chagrin.

En ce qui concerne les assassins de la Saint-Barthélemy, — que nos lecteurs ont vu figurer dans notre œuvre, — l'avenir se chargea de préparer leur expiation.

« Soit qu'il se sentit houlé par les remords de sa conscience, dit une Chronique de l'époque, soit qu'il fut animé d'un repentir sincère, Crucé, le batteur d'or, voulut se soustraire à la vue des hommes dont il s'était véritablement rendu indigne par ses cruautés. »

« Il se retira dans un désert, sans renoncer, néanmoins à son caractère féroce. »

« Car il fut accusé et convaincu d'avoir égorgé un marchand flamand qui s'était réfugié dans son ermitage, et d'avoir eu pour complices d'autres ermites qui lui ressemblaient. »

« Crucé le batteur d'or subit le dernier supplice. »

Pour prix du meurtre de l'amiral Coligny, Besme avait reçu la main d'Anne, bâtarde du cardinal de Lorraine.

Ayant, en 1575, entrepris un voyage dans

que nous pensions que l'Empereur, dont tout le monde connaît l'esprit libéral, veuille faire jamais ce qu'on appelle des coups d'Etat constitutionnels, c'est pour ôter tout prétexte d'attaque et de dénigrement aux ennemis de l'Empire.

Cependant, que ces deux articles soient ou non modifiés, il n'en est pas moins certain que les résolutions qui vont être soumises à l'approbation du peuple constituent un grand progrès.

Nous engageons donc tous nos amis à émettre un vote favorable, et surtout, à ne pas manquer à rendez-vous, car toutes les abstentions seront considérées comme des votes négatifs.

De ce que l'administration ne doit exercer aucune pression, il ne faut pas inférer que nous devons être indifférents. Ne l'oublions pas, c'est le sort de la France, c'est son avenir qui est en jeu, et jamais meilleure occasion ne se présente de remplir utilement notre devoir de citoyens.

Songez à la triste idée que nous donnerions de notre sens politique si nous allions, non pas repousser la Liberté, mais rien faire pour l'obtenir définitivement; songez à ce que diraient les générations futures en voyant que nous n'aurions pas su profiter du résultat de dix-huit ans de lutttes contre un régime autoritaire. Ce n'est pas au moment d'atteindre le but qu'il faut renoncer à le poursuivre. Ce serait donner beau jeu aux ennemis du suffrage universel, aux adversaires de la démocratie. Nous comptons sur le patriotisme des populations de nos campagnes. Elles ne veulent pas de Révolution, mais elles ne veulent pas de despotisme, et elles voteront comme nous pour l'Empire et la Liberté.

J. DELBAU.

OUI!

S'agit-il, dans le vote du 8 mai, de demander à la France électorale, qui se compose de dix millions d'électeurs, si elle approuve le coup d'Etat du 2 décembre 1851 et si elle veut l'Empire du 7 novembre 1852?

Non, ce n'est pas de cela qu'il s'agit; car le Plébiscite des 20 et 21 décembre 1851 et le Plébiscite des 21 et 22 novembre 1852 se sont prononcés souverainement à cet égard.

Le premier, par 7,147,635 OUI contre 593,134 NON, sur 9,945,086 électeurs inscrits et 7,773,646 votants. Abstentionnistes et absents, 2,171,440.

Le second, par 7,482,863 OUI contre 338,582 NON, sur 9,823,078 électeurs inscrits et 7,780,307 votants. Abstentionnistes et absents, 2,042,771.

Le Plébiscite du 8 mai 1870 n'aura ni à confirmer ni à infirmer les Plébiscites des 20 et 21 décembre 1851 et des 21 et 22 novembre 1852; il n'aura qu'à répondre soit OUI ou NON à cette double question:

Le Peuple français approuve-t-il ou impute-t-il le remplacement du gouvernement personnel par le gouvernement parlementaire avec la responsabilité ministérielle comme en Angleterre et en Belgique? Le Peuple français approuve-t-il ou impute-t-il qu'il n'y ait plus que lui désormais qui soit en possession du pouvoir constituant que possédait le Sénat?

En d'autres termes, le Peuple français approuve-t-il les réformes libérales notamment accomplies par les sénatus-consultes des 24 novembre 1860, 8 septembre 1869 et 21 avril

l'ouest de la France, il fut arrêté par des protestants et enfermé au château de Boiteville. Étant parvenu à s'échapper, le gouverneur du château se mit à sa poursuite et lui passa son épée au travers du corps.

Enfin, Reiz mourut d'une étrange et cruelle maladie, qui le consuma et le rongea, misérablement, avec grandes et extrêmes douleurs.

FIN.

L'AVENIR NATIONAL, grand Journal quotidien politique, littéraire, scientifique et commercial, dont les succès a été si rapide, est maintenant dans sa quatrième année. Il a pour rédacteur et chef M. A. PEYRAT, et pour collaborateurs MM. Frédéric MORIN, Étienne ARAGO, Ad. GAFFE, J.-E. HORN, Jules MAHIAS, D'URNANT, A. DESONNAZ E. SEINGUERLET, Amédée GUILLEMIN, Georges POCHET, Henry FOURQUIER, Ed. PÉRON A., DRÉO, E. de SONNIER, E. BARAS L. COLON, E. ROUSSET.

L'avenir national a des correspondants particuliers à Londres, Florence, Bruxelles, La Haye, Genève, Dresde, Vienne, Berlin, Madrid, ex-York, Rio-Janeiro. Il reçoit de ces correspondants des lettres et des télégrammes spéciaux.

L'avenir national contient chaque jour un Bulletin de la Bourse et un Tableau de toutes les valeurs cotées, ainsi qu'une Revue commerciale, industrielle et agricole, contenant les cours exacts des marchés, et la plus complète de tous les journaux.

L'avenir national publie chaque semaine une Revue des théâtres par M. Étienne Arago, et une Revue hebdomadaire par M. Henry Fourquier, et chaque quinzaine un Feuilleton scientifique par MM. Amédée GUILLEMIN Sciences physiques, Georges POCHET, sciences naturelles, et une Variété littéraire, par M. Frédéric MORIN.

ON S'ABONNE à Paris, 24, rue du Bouloi, et dans les départements, chez tous les libraires, et dans les bureaux de poste. — Le prix de l'abonnement pour les départements est de 64 fr. par an; 32 fr. pour six mois; 16 fr. par trimestre, et 5 fr. 50 pour un mois.

1870, qui ont eu pour conséquences de lui rendre la liberté de la presse, la liberté de réunion, lesquelles suffiront à lui donner promptement la liberté d'association, la liberté de la commune et toutes les autres libertés nécessaires à l'entier développement de toutes les facultés, de toutes les initiatives d'une grande nation?

Admettons que, dociles à l'appel de l'Avenir national, de la Marseillaise, du Rappel, du Réveil, et de toute la presse irréconciliable, cinq millions d'électeurs répondent Non; quelles conséquences devra tirer de ce vote le gouvernement, ayant pour assises le Plébiscite des 20 et 21 décembre 1851, et le Plébiscite des 21 et 22 novembre 1852?

Devra-t-il en conclure que la majorité de la France électorale, ou tout au moins la moitié des dix millions d'électeurs inscrits, ne veut pas du gouvernement parlementaire, de la responsabilité ministérielle, de l'attribution exclusive du pouvoir constituant lui faisant retour, mais qu'elle veut le maintien du gouvernement personnel exerçant, au moyen du Sénat, dont il nomme les membres, le pouvoir constituant? Et s'il agit en conséquence de cette conclusion, qu'auront à dire et que feront les irréconciliables? Baisseront-ils le front et se frapperont-ils la poitrine, ou lèveront-ils la tête et armeront-ils leurs bras? S'ils se résignent en silence, ou si la révolution qu'ils auront provoquée n'est qu'une insurrection réprimée, qu'auront-ils gagné, au lieu de répondre tous OUI, à répondre les uns Non et les autres à s'abstenir?

Le conseil donné et la résolution prise par la presse irréconciliable, sont donc un conseil et une résolution qui ne peuvent être que funestes à la cause du progrès démocratique et à la liberté. Si ce conseil liberticide partageait en deux parties presque égales la France électorale, les dix millions d'électeurs inscrits, les sept millions et demi d'électeurs votants, il aboutirait fatalement, et dans les deux hypothèses contraires, à la guerre civile, à l'état de siège, à la proscription, à la dictature.

Le vote OUI, s'il ne signifiait pas Liberté, serait un pléonasme.

Le vote NON, s'il ne signifiait pas Révolution, n'aurait aucun sens.

Cela est si manifeste, cela est si incontestable, qu'il faudrait que la France fût aveugle et eût perdu la raison pour que l'immense majorité des électeurs inscrits, ne voulant ni de la dictature, ni de l'état de siège, ni de la proscription, ni de la guerre civile, avec tous les désastres qui lui servent de cortège, votât NON et ne votât pas OUI.

Emile GIRARDIN.

Le Constitutionnel dit, à propos des résolutions prises par l'opposition radicale:

La principale question soumise aux délibérations de la gauche est la suivante:

« L'opposition doit-elle s'abstenir, voter non, ou déposer dans l'urne un bulletin blanc? »

Assurément nous n'avons pas à intervenir au débat, mais s'il nous était permis d'ouvrir un avis, nous conseillerions à nos adversaires de répondre négativement aux propositions de l'Empereur et de son gouvernement.

Il ne faut pas s'y tromper: quelle que soit la formule du plébiscite, la question se posera, en fait, entre la Dynastie et la Révolution.

La liberté est aujourd'hui une condition essentielle d'existence pour l'Empire; sans la liberté il pourrait s'imposer à la France par le prestige et l'influence personnelle de Napoléon III, mais il deviendrait un régime viager destiné à succomber inévitablement avec le prince qui l'a restauré.

Si donc le pays, invité à se prononcer entre le 2 décembre 1851 et le 2 janvier 1870, entre l'autorité et la liberté, repoussait les réformes nouvelles par un vote négatif, l'Empereur serait condamné. Il périrait fatalement, sous les coups de ses amis et de ses ennemis également irréconciliables.

Placé entre le fait accompli et la volonté de la nation, obligé, s'il déferait au plébiscite, d'accomplir un coup d'Etat contre la Chambre, ou s'il voulait respecter la Chambre, de méconnaître les vœux du pays, l'Empereur se verrait aculé à une situation sans issue... la révolution triompherait!

Certes nous n'avons pas une telle crainte. Aux élections dernières, la France a réclamé librement, spontanément, la révision du pacte fondamental. — En nous concédant les libertés parlementaires, le souverain a obéi à la pression de l'opinion publique au moins autant qu'à ses propres inspirations. Il n'est pas admissible que le suffrage universel se déjoie et se condamne lui-même; alors que l'expérience a démontré la sagesse de ses dernières résolutions.

Le pays veut la liberté! sur ce point notre conviction est faite, et les événements que nous voyons, ne pourraient la modifier.

C'est aux irréconciliables à établir que la nation n'associe pas l'Empire à ces légitimes aspirations. — Robert Mitchell.

Il importe de constater que, dans la question du plébiscite, l'opposition prend, ou plutôt reprend l'attitude révolutionnaire, tandis que les libéraux-conservateurs s'unissent pour donner à l'acte national toute sa portée comme sécurité et stabilité.

C'est ainsi que les députés du centre gauche, malgré les divergences qui les séparent de leurs collègues de la majorité, se prononcent en faveur du grand scrutin populaire. M. d'Andelarre, rendant compte d'une conversation qu'il a eue avec l'Empereur au sujet de la crise ministérielle, écrit ceci:

« J'ai déclaré à mes amis que si je n'admets pas en droit et si je me prépare à repousser toujours en fait le régime plébiscitaire inscrit dans les profondeurs de la Constitution, parce qu'il constituerait à mes yeux la négation du régime parlementaire, je n'ai aucune répugnance à demander au peuple de faire disparaître en 1870 le principe autoritaire accepté par lui en 1851, crise salutaire qu'il fallait traverser pour en éviter d'autres bien autrement redoutables, et que nous traverserons heureusement, j'en ai la confiance. »

Personne ne songe à réclamer fréquemment l'intervention plébiscitaire. Il y a de cela une preuve concluante: c'est que, depuis dix-huit ans, le gouvernement n'a pas demandé de plébiscite.

Un journal ministériel, le Français annonce de son côté, que M. Daru, attendu dans le département qu'il représente au Corps législatif, engagera ses électeurs à voter pour le plébiscite.

Qui donc votera contre? seulement ceux qui veulent courir le risque et ceux qui cherchent le profit d'une nouvelle révolution. Ici des ambitieux, là des imprévoyants. C'est le petit nombre.

LAFFITE.

Ce qu'il faut demander au peuple, dit un journal le voici:

« Le peuple veut-il les réformes constitutionnelles de 1870, lesquelles assurent les libertés publiques et les placent sous la garantie de l'Empire et de la Dynastie? »

Et le peuple répondra: OUI.

Et la révolution répondra: Non.

La révolution répondra non, parce qu'elle veut l'anarchie et la licence;

Le peuple répondra oui, parce qu'il veut la puissance nationale, l'ordre, le travail et la prospérité.

On lit dans le Figaro:

Il résulte des débats de la Chambre que le gouvernement aurait le projet pervers de faire l'éducation des citoyens, de leur enseigner leur droit et le sens du vote qu'ils vont émettre. Cette « manœuvre » est fort combattue par l'opposition. Cependant, je me rappelle très-distinctement que, en 48, M. Ledru-Rollin publia un manifeste à ses commissaires, pour leur recommander de déployer une « activité dévorante » et de se mettre en rapport avec tous les citoyens, — il me semble que M. Ledru-Rollin avait parfaitement raison. Par suite, j'ai de la peine à me persuader que le ministre Olivier aurait tort.

Une autre révélation, que je tire des discussions de la Chambre, c'est que le parti des irréconciliables organiserait la conspiration de l'abstention. Il aura beau jeu, en effet, si on laisse les électeurs dans l'ignorance du sens et en conséquence de leur vote. — Au fond, M. Bethmont a dit un mot très-juste: Cet l'Empereur qui sera le candidat officiel. — Dès deux côtés on n'y verra pas autre chose. — Mais la question ainsi posée, il est probable que les campagnes ne se laisseront pas chloroformer par les comités abstentionnistes.

On lit dans le Public:

D'après nos informations, c'est l'Empereur qui aurait lui-même conseillé un jour, afin de prévenir les soupçons qui atteignent les opérations de deux jours. Le dépouillement serait fait dans la soirée même, et rien n'autoriserait à révoquer en doute la sincérité de la surveillance des urnes.

Comité central du Plébiscite.

Il vient de se constituer à Paris un comité central chargé, pour le parti libéral conservateur, d'intervenir dans la direction du plébiscite. Les membres du comité, présidé par M. le duc d'Albaféra sont MM. l'amiral Bouët-Willamez, sénateur; le vicomte de La Guéronnière, sénateur; le comte Frédéric de La Grange, député; Clément Duvernois, député; Emile de Girardin.

Institué sans esprit exclusif et ne relevant de lui seul, le comité fait appel au concours de tous ceux qui pensent que de toutes les économies qu'un pays puisse faire, la

plus considérable est l'économie d'une révolution.

La circulaire suivante a été rédigée par la commission exécutive, et sera adressée à tous les conseillers généraux des départements:

Paris, 18 avril 1870.

« Monsieur le conseiller général, Au nom du Comité formé à Paris pour le plébiscite de 1870, nous venons faire un appel direct à votre patriotisme concourant.

» Pour l'accomplissement de la mission que nous avons acceptée, nous devons avoir pour auxiliaires tous ceux que le suffrage universel a investis de sa confiance.

» Ses élus de tous les degrés, dans les conseils généraux, d'arrondissement et municipaux sont les seuls guides qu'il accepte, parce que c'est lui qui les a choisis.

» C'est de son avenir que la France, réunie dans ses comices, est appelée à décider. Suivant qu'elle répondra oui ou non, elle fondera l'Empire libéral ou, séparant l'Empire de la liberté, elle se livrera fatalement à la révolution.

» Voilà ce qu'il faut faire comprendre aux électeurs. Cette tâche vous appartient.

C'est pour vous aider à la remplir, en reliant à une action commune tous les efforts individuels, que le Comité central a été organisé. Affranchi de toute influence, tenant son mandat de l'élection, il n'intervient dans le scrutin national qu'il se prépare qu'au nom de l'indépendance du suffrage universel. Mais le vote n'est vraiment libre que lorsqu'il est complètement sincère. Pour en assurer la liberté et la sincérité, nous devons en écarter l'erreur qui la fausse et la passion qui l'entraîne. Nous devons aussi combattre l'abstention, qui, dans les circonstances où elle se produirait, serait une défection à la liberté ou une complicité involontaire ou calculée au mot d'ordre de la révolution.

» Nous vous engageons à former des comités dans chaque département, dans chaque arrondissement, dans chaque canton. Entendez-vous avec vos députés, qui considèrent leur mandat comme un titre pour donner partout l'exemple du patriotisme; concertez-vous avec tous les hommes de bonne volonté pour organiser l'accord de toutes les forces qui doivent assurer la victoire.

» Nous nous mettons à votre disposition pour vous seconder sans réserve. Nous vous prions de nous donner avis de la formation des comités auxquels nous adressons nos publications.

» Nous recevrons avec le plus vif intérêt tous les renseignements que vous jugerez utile de nous faire parvenir sur le mouvement plébiscitaire dans votre contrée.

» Toutes les correspondances doivent être adressées sous le couvert de M. le duc d'Albaféra, président du Comité central, 182, rue de Rivoli, à Paris.

» Agréez, monsieur le conseiller, l'expression de nos sentiments très distingués.

(Les membres de la commission exécutive).

Nouvelles du jour

Par décrets en date du 14 avril, publiés par le Journal officiel: M. Segris est nommé ministre des finances en remplacement de M. Buffet dont la démission est acceptée.

M. Emile Olivier est chargé de l'intérim du portefeuille des affaires étrangères en remplacement de M. Daru, dont la démission est acceptée.

M. Maurice Richard est chargé de l'intérim du ministère de l'instruction publique.

— On lit dans le Constitutionnel:

Dans les cercles politiques, l'on rapporte deux faits qui offrent de l'intérêt en présence des bruits relatifs aux causes de la retraite de MM. Daru et Buffet.

A l'époque où les ministres soumettaient à l'Empereur la série de concessions à faire par le souverain sur les prérogatives qu'il tenait de la Constitution de 1852, Sa Majesté, après avoir écouté, fit cette question: « Est-ce tout? — Oui, Sire, » fut la réponse de M. Daru.

Plus tard, lorsque les ministres sont venus demander à l'Empereur la suppression de l'article 33, Sa Majesté exprima la crainte que, par l'abandon de cet article, son rôle de souverain constitutionnel ne fût pas trop réduit.

« Mais, objecta l'un des ministres, il reste toujours à Sa Majesté l'appel direct au peuple. » Ce ministre était M. Buffet.

— La 7^e chambre, présidée par M. Bazire, avait à juger ce soir le sieur Lezurier, propriétaire, prévenu d'offenses envers l'Empereur, pour avoir crié en sa présence lors de la revue de 8 avril « à Cayenne! à Cayenne! » Lezurier était prévenu encore de détention d'armes de guerres.

Les témoins à décharge ont déclaré que

Lezurier était bon, doux, timide, obligeant et qu'il ne parlait jamais politique.

Le ministère public a fait ressortir qu'on avait trouvé chez lui une photographie décapitée, un numéro de la Lanterne tout entier écrit de sa main. Quant son intelligence, rien n'indique qu'elle soit altérée, il s'occupait de ses affaires comme un autre particulier, et de plus il écrivait des ouvrages de mathématiques.

M^r Caraby, son défenseur, espère que le tribunal renverra son client de la poursuite: C'est un maniaque si non un fou; il n'avait aucune passion politique à satisfaire. Il ne parlait jamais politique avec personne et, quand il a crié les paroles qui l'ont fait arrêter, il a obéi à un moment machinal, à une surexcitation toute physique provenant de l'état de son estomac à jeun et de la chaleur étouffante qu'il faisait.

Le tribunal admettant des circonstances atténuantes a condamné Lezurier pour offenses envers l'Empereur et pour détention d'armes de guerre à un mois de prison et 1,000 fr. d'amende.

Pour extrait A. LAYTON

Dépêches télégraphiques

(Agence Havas.)

Vienné, 18 Avril.

La Duchesse de Berry est morte subitement, hier matin d'une paralysie au cerveau, dans son château de la Haute Styrie. La duchesse était âgée de 72 ans.

Madrid, 18 Avril.

L'Impartial mentionne, le bruit que la question du souverain serait portée devant le cortès avant la discussion des lois organiques, soit par le gouvernement, soit par quelques députés radicaux. Il considère la dernière hypothèse comme la plus probable.

La minorité républicaine doit se réunir aujourd'hui dans l'après-midi.

Rome, 17 Avril.

La Civiltà Cattolica publie aujourd'hui un article intitulé: La monnaie pontificale, où elle se déclare en mesure d'affirmer qu'aucune pièce divisionnaire de cette monnaie n'est au-dessous de la tolérance légale. Le gouvernement convertit les pièces divisionnaires qui rentrent en monnaie courante pour rétablir la proportion normale. Il désire ardemment être reçu enfin dans l'union monétaire à laquelle il a déjà adhéré en principe.

Dernières nouvelles

La proclamation de l'Empereur au peuple français paraîtra dimanche matin, en même temps que le décret convoquant les électeurs pour le vote du plébiscite. Ce vote aura lieu le 8 mai. Les réunions publiques commenceront dimanche ou lundi prochain.

Chronique locale.

CALENDRIER DU LOT

Table with 3 columns: JOURS, FÊTES, FOIRES. Rows include dates from 17 to 23 April with corresponding events and markets.

● N. L. ... le 2, à 8 h. 49 du matin.
● P. Q. ... le 10, à 1 21 du soir.
● P. L. ... le 17, à 2 1 du soir.
● D. Q. ... le 24, à 4 47 du matin

Par décret en date du 16 avril, inséré au Journal officiel de dimanche, sont nommés:

Procureur impérial près le Tribunal de première instance d'Avesnes (Nord), M. Marion, procureur impérial près le siège de Lombez (Gers);

Procureur impérial près le Tribunal de première instance de Lombez, M. Bouic, substitut du procureur impérial près le siège de Cahors, en remplacement de M. Marion;

Substitut du procureur impérial près le Tribunal de première instance de Cahors, M. de Bibal, substitut du procureur impérial près le siège, en remplacement de M. Bouic;

Substitut du procureur impérial près le Tribunal de première instance de Condom, M. Dupray, substitut du procureur impérial de Lectoure, en remplacement de M. de Bibal;

Substitut du procureur impérial près le Tribunal de première instance de Lectoure, M. Fauré (Justin-François), avocat, en remplacement de M. Dupray.

On nous assure, dit le Peuple Français, que M. le Ministre de l'intérieur s'est expliqué avec une grande loyauté sur la question des maires, avec les préfets qu'il a mandés à Paris. Il les autorise à déclarer que les maires continueront d'être nommés par le pouvoir exécutif, à la seule condition d'être pris dans les conseils municipaux. D'après la déclaration répétée par l'honorable M. Chevandier de Valdrôme aux divers préfets, la nouvelle loi municipale n'aurait pas au-delà.

La cour de Paris vient de rendre un arrêt qui intéresse les pays vinicoles. Il s'agissait d'une fourniture de vin à un hospice. La cour a décidé que le négociant qui s'engage à fournir des vins en nature et qui livre de vins ayant subi un plâtrage et une addition de matière colorante, peut être actionné en résolution de la vente et en indemnité. Elle a confirmé un jugement du tribunal de Melun, condamnant un négociant qui avait fourni du vin plâtré à l'hospice de Brie-Comte-Robert, à reprendre son vin et à payer des dommages-intérêts.

C'est l'année prochaine 1871, que va se faire le nouveau recensement quinquennal de l'Empire français. Le dernier a eu lieu en 1866, et a donné une population de 38,067,064 individus.

Nous apprenons et nous sommes heureux d'annoncer que l'Ecole supérieure, dirigée à Figeac par les Frères des écoles chrétiennes, vient d'obtenir de nouveaux succès dans les examens qui ont eu lieu récemment pour l'admission dans les postes et pour le brevet de capacité. Cinq de ses élèves sont sortis triomphants de ces divers concours. L'un d'eux, qui avait obtenu à Toulouse le 1er No sur 47 candidats, a été le sixième sur 139 concurrents déclarés admissibles dans tout l'Empire. On est dispensé de faire l'éloge d'un Etablissement qui se recommande par de tels résultats, à la confiance des pères de famille.

Sociétés de secours mutuels des anciens militaires. — Un décret impérial du 24 novembre 1860 a reconnu, comme établissement d'utilité publique, l'œuvre de patronage établie à Paris, pour encourager et aider, par des subventions, les Sociétés de secours mutuels fondées ou à fonder entre les anciens militaires des armées de terre ou de mer.

Les militaires en activité de service peuvent également être admis, par les statuts, à faire partie de ces Sociétés. Un comité de patronage, nommé par l'Empereur et qui compte parmi ses membres les plus hautes illustrations militaires, des membres du Sénat et du Corps législatif, est chargé d'organiser cette nouvelle institution. Pour faciliter les opérations, l'Empereur a mis à sa disposition une somme de 500,000 fr.

M. le Préfet a adressé des instructions à MM. les Sous-Préfets et à MM. les Maires pour l'organisation de ces sociétés dans le département; il invite particulièrement ces fonctionnaires à faire un pressant appel au dévouement des anciens militaires qui voudraient bien se charger de la création d'une ou de plusieurs sociétés.

En présence de la difficulté qu'il y aurait à recruter sur le territoire de chaque commune rurale un nombre suffisant d'adhérents, M. le Préfet exprime la pensée qu'il conviendrait, au début, de se borner à l'organisation de sociétés comprenant tout ou partie des communes du canton et ayant pour siège le chef-lieu ou un centre de quelque importance.

Nous faisons des vœux pour que ces associations éminemment utiles, qui créent des liens d'assistance réciproque entre les soldats de la vieille et de la jeune armée, se propagent rapidement dans le département du Lot.

LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS

Compositions du 4 au 9 Avril 1870.

- Mathématiques élémentaires. Mathématiques. — 1 Pech, 2 Ausset. Philosophie. Vertion latine. — 1 Fau Faustin, 2 Clédel. Mathématiques préparatoires. id. — 1 Tulet, 2 Dufour P. Rétorique. id. — 1 Tardieu, 2 Agar. Seconde. id. — 1 Dugès, 2 Painchenat. Troisième. id. — 1 Deloncle 2 Lemaire H. Quatrième. id. — 1 Largeteau, 2 Lapouble. Cinquième. id. — 1 Rives, 2 Castanet. Sixième. id. — 1 Combarieu, 2 Calmels. Septième. Orthographe. — 1 Pradel, 2 Poujade.

- Huitième. — 1 Castagné, 2 Lemaire G. Classe préparatoire. Première division. — 1 Chambard, 2 Valette. Deuxième division. — 1 Verdy, 2 Hermann. Troisième division. — 1 Ilbert, 2 Blanc. Enseignement secondaire spécial. Troisième année. Mathématiques. — 4 Rozières, 2 Imbert. Deuxième année. id. — 1 Bousquet, 2 Bonnet. Première année. id. — 1 Bouygues, 2 Boussuge. Année préparatoire. Français. — 1 Constant, 2 Montagne; Pour le Proviseur. Le Surveillant général, T. DURAND.

Nous croyions M. le maire de Larroques-Arcs révoqué depuis le jugement de M. le juge de paix de Cahors, qui ordonna sa radiation des listes électorales de la commune qu'il administre et où il s'était inscrit contrairement à la loi, son domicile étant fixé sur le territoire de Cahors.

Ce n'est pas sans un profond étonnement que nous voyons M. le Maire de Larroque surgir de son écharpe, et continuant sa gérance paternelle, dispenser sur un pauvre diable de ses administrés qui fait rebâtir sa cabane, une profusion de procès-verbaux : quatre, en douze jours !!!

On affirme même que M. le Maire de Larroque s'était pourvu en cassation contre les décisions de M. le Juge de paix ordonnant sa radiation de la liste électorale et reconnaissant la légalité de la construction reprochée à Abidon. Si le fait est sérieux, nous trouvons le *mea culpa* de M. le Maire considérablement audacieux et si quelque chose nous surprend, ce n'est pas le rejet de tels pourvois, mais bien l'apathie de l'administration qui, à notre avis, devrait, par une mesure juste et énergique, mettre fin à des actes regrettables dont on rend, il ne faut pas se le dissimuler, le pouvoir responsable.

On nous écrit de Figeac, à la date du 18 Avril :

Monsieur le Rédacteur. Le dernier numéro de votre Journal rendait compte de la manière dont les cérémonies de la semaine sainte avaient été célébrées à Cahors, c'est ce qui m'a fait penser que vous accueilleriez, avec plaisir, quelques détails sur la manière dont les a célébrées la seconde ville de notre département.

L'attitude religieuse de la population de Figeac, son affluence dans nos trois vastes églises paroissiales, a été vraiment remarquable.

Le Jeudi Saint un nombre considérable de visiteurs n'a cessé de se porter dans les oratoires appelés *Tombeaux*, qu'on a coutume d'élever pour ce jour; plusieurs étaient réellement beaux par la pittoresque et la richesse de leur ornementation; Je citerai en première ligne celui de l'hospice; après celui-là, les plus admirés ont été ceux de la chapelle des Carmélites et de l'Eglise des Carmes. Le même soir, dans cette dernière église, se réunissait une foule nombreuse et recueillie pour entendre un magnifique *Stabat* exécuté par les Elèves du pensionnat de Nevers, et une fort belle passion qui a eu le mérite d'être courte en même temps que complète. Le lendemain, Vendredi Saint, malgré la foire, qui s'était tenue ce jour-là un auditoire nombreux se réunissait dans l'église du chapitre où devait être prêchée par le Prédicateur de la station du carême, une Passion qui n'a eu que le tort, assez commun, d'être un peu trop longue.

Rien n'a été cependant comparable à l'immense affluence qui a rempli toutes nos Eglises durant la journée de Pâques. La vaste nef de l'Eglise des Carmes et le Vaisseau, plus vaste encore, de celle du chapitre, ont été à la lettre insuffisants pour recevoir tous ceux qui voulaient assister aux offices de ce grand jour. Quoique le contraste qu'offrait ce dimanche exceptionnel avec les autres dimanches de l'année fût trop frappant peut-être, il faut avouer qu'il est bien consolant de voir la foi se réveiller avec tant de vivacité et se manifester avec tant d'énergie dans cette fête que la liturgie Catholique a appelé la Solennité des solennités!

Agrez, etc. Un de vos abonnés.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS du 17 au 20 Avril Naissances.

- Ebrard (Joseph-Hippolyte-Frédéric), rue Feydel. — Delmas Lucie à St-Georges. — Marty (Antoine), à Cabesout. — Bélibens (Louis), rue impériale. — Barthes (Louis), à Bégous. — Niveau (Philippe), naturel, rue fondue. — Delmas (Marie), à Toulouge. Mariages. Ton (Simon), lampiste à la gare, et Deneu (Anne), domestique. — Moncouet (Jean), peintre en voitures, et Contou (Marie), marchande de rouenneries.

Décès. Larrien (Françoise), 11 mois, rue Impériale. — Douce (Jean), cultivateur, 54 ans, à St-Henri. — Capy (Mathilde), 5 ans 1/2, rue Pellegry.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS. Séance du 17 avril 1870. 15 Versements dont 7 nouveaux 3,010 4 Remboursement dont 1 pour solde 4,366 03 Pour la chronique locale : A Layton.

Variétés

AUX JEUNES FEMMES

Vous les aimez, pourtant, je veux le reconnaître; Mais il est, dans le rang où le sort vous fit naître, D'impérieux devoirs auxquels on est soumis. On est mère, il est vrai, mais on a ses amis. Ce soir, chez la marquise, où vous devez paraître On danse, et vous avez promis. Pauvres petits enfants! c'est ainsi qu'on vous laisse. Toute une nuit sans mère! Et, demain, au réveil, Peut-être une étrangère et pas une caresse... Ah! vraiment, je vous plains, anges au front vermeil! Ma mère, assurément, qui n'était pas comtesse, Veillait toujours sur son sommeil. Cependant voici l'heure, et le bal vous réclame. Mais où donc est l'époux et qui vous conduira? Il est au Jokey-club; il est à l'opéra... Oh! ne craignez de lui méfiance ni blâme... « Allons donc, beau cousin! votre bras à Madame!... [dame]... Le mari vous remerciera... »

Et vous vous étonnez, quand ainsi, la première, L'épouse méconnaît, au mépris des serments, Sa dignité de femme et son rôle de mère, Que l'époux, à son tour, suive ses errements? Que les fils soient pervers? que la famille entière Croule sur ses vieux fondements?

Et vous vous étonnez, quand un siècle commence A profaner honneur, religion, amour... Que la société, alarmée à son tour, Devant ce grand chaos, devant ce vide immense, Sentant passer sur elle un souffle de démence, Râle comme à son dernier jour?... Ah! c'est ainsi qu'un jour Rome, poursa ruine, Triomphante au dehors, reine de l'univers, Vit le luxe éhonté, cette lèpre intestine, Infester ses enfants de ses germes pervers. A Cornélie avait succédé Messaline... Mais Rome alors avait des fers!

Alors, comme aujourd'hui, c'était l'indépendance Fléchissant dans les cours sous la vénalité; Alors, c'étaient les jeux, les festins et la danse Remplaçant au foyer le travail respecté; C'étaient Claude, Néron; c'était la décadence Et la fin de la liberté!...

Mais votre cœur s'indigne et votre voix proteste : — « Oin de nous, dites-vous, c'est avenir si noir? Eh! bien, donc, c'est vers vous, c'est vers tout ce [qui reste] D'âmes où vit encor le culte du devoir, Que la muse, devant ce présage funeste, Jette son dernier cri d'espoir!... »

O femmes! s'il est vrai que, par votre faiblesse, Dieu vous mit sous nos lois, l'homme est à vos genoux... Source de nos tourments, de nos biens les plus doux, Un éclair de vos yeux nous enivre ou nous blesse; Votre voix nous pénètre et touce qu'elle laisse, Dans nos cœurs ne meurt qu'avec nous.

Le servile ou l'horrible en vous touche au sublime Les nobles dévouements aux ténébreux desseins; Vous faites les démons et vous faites les saints; Par vous s'ouvre le ciel, par vous s'ouvre l'abîme; Vous armez, tout à tour, pour la gloire et le crime Des héros et des assassins!

Tout ce qui vient de vous recèle pour nos âmes Un éternel poison ou d'éternels dictames... Voilà pourquoi toujours c'est pour vos nourrissons On la vie ou la mort qui germe en vos leçons; Voilà pourquoi vers vous je viens crier, Mesdames : — « Sauvez-nous ou nous périrons! »

Sauvez-nous! sauvez-nous? Et puisque nous ne sommes, Près de ceux dont les temps gardent le souvenir, Que des cœurs sans vertu, que de pâles fantômes, Pur des germes féconds, préparez l'avenir! Pour que, meilleurs que nous et devenus des hommes, Vos enfants puissent vous bénir.

FIN. LÉON VALÉRY.

Une victime de la rage

Le journal l'Yonne donne, d'après M. Fumey, vétérinaire à Genlis (Côte-d'Or), les détails navrants qui suivent sur la mort d'un jeune homme de Longeaumont, M. Proteau, qui vient de succomber, après d'horribles souffrances, à une attaque d'hydrophobie. Le 24 février dernier, un chien enragé mordait cinquante à soixante chiens dans les communes nord du canton de Genlis, il mordait aussi quelques personnes et, entre autres, M. Proteau, cordonnier à Longeaumont. Le 31 mars, plus d'un mois après, M. Proteau ressentit un malaise général, une lassitude que rien n'expliquait, il éprouvait une grande pesanteur à l'estomac. Il chercha à se distraire et rendit visite à un de ses parents, y resta quelque temps et revint chez lui. En rentrant il éprouva une certaine douleur dans la région mordue. Il ne prêta pas une grande attention à cette douleur qui, pour lui, ne semblait pas d'une grande importance. C'était, hélas! le signe précurseur, le prodrome de la terrible affection qui devait sous peu le torturer. Le 1er avril, Proteau était à Auxonne, c'était le jour de la foire; il éprouva le

besoin de se rafraîchir, rentra dans une auberge et demanda un verre de vin. Quand il voulut le porter à sa bouche il éprouva comme une commotion électrique, une puissante extension du bras muni du verre, et une violente contraction dans le larynx. Il voulut de nouveau porter le verre à ses lèvres, le même phénomène se reproduisit et avec plus d'intensité. C'est le malade lui-même qui a fourni ces tristes renseignements à M. Fumey.

Le calme parut revenir après cet accès; mais à la suite de nouvelles souffrances, le malade fit appeler le médecin. Le docteur prescrivit quelques pilules calmantes et un grand bain. On apporta la baignoire dans la chambre de Proteau. La vue de l'eau lui causa une irritation inexplicable, et à peine immergé il appela au secours; il étouffait et se tordait dans des convulsions épouvantables; il suppliait d'enlever cette eau dont la vue lui faisait horreur. On dut céder à sa prière. A trois heures du matin, nouvelle crise plus douloureuse encore.

Le dimanche 3 avril, M. Fumey va visiter le malade.

— N'approchez pas, lui dit le malheureux Proteau, l'effet de l'air que vous agitez me fait trop souffrir!

— Si je ne redoutais pas autant l'effet que me produit la vue de l'eau, dit-il un moment après, je vous prierais de m'en offrir un verre, d'un bond vous me verriez au plafond!

La nuit fut affreuse, et jusqu'au lundi matin seize crises se succédèrent plus terribles les unes que les autres.

Le lundi matin, M. Fumey retourna chez la malheureuse victime, et parvint avec peine à la faire parler. Proteau est abattu par une grande prostration. Tout à coup il se redresse sur son lit comme poussé par un ressort, reste dans cette position quelques minutes, descend au milieu de sa chambre et va se jeter sur une botte de paille qu'il y avait placée à l'avance.

Couché sur la face, la tête dans ses bras, il pousse quelques cris de douleur assez semblables à ceux que produirait une personne qui crierait la tête cachée sous un édredon. Puis, soudain, il se lève, se dresse à moitié et pousse une sorte de hurlement dont la durée fut, dit M. Fumey, celle d'une éternelle minute. Proteau venait d'expirer.

Ce malheureux meurt à trente ans; il laisse une jeune femme, mère de deux enfants. Il était aimé et estimé dans sa commune. Que son affreux accident plonge dans un deuil général.

Songpré-les-corps-Sains (Somme), 1er avril 1870. Monsieur le Rédacteur.

Beaucoup de malades guéris de concerts pour le Dr. Cabaret, de Paris (rue du Cherche-Midi, 89), ont inséré leur goëris dans les journaux. Je veux unir ma voix et ma reconnaissance à celle de tant d'autres. Ma femme était atteinte depuis 6 ans d'une tumeur squirrheuse du sein. Peu confiant dans l'opération par le bistouri, je réclamai en 1868 les soins du Dr Cabaret. Ma femme sortait guérie sans opération de la maison de santé de ce spécialiste 3 mois plus tard. Aujourd'hui encore elle jouit d'une excellente santé.

Agrez M. etc. SOUVERAIN, Maire.

AVIS

Les propriétaires de la BELLE JARDINIÈRE

Magasins de vêtements Confectionnés et sur mesure pour hommes et pour enfants. (2, rue du Pont-Neuf, à PARIS.)

ont l'honneur de rappeler à leur clientèle qu'un bureau spécial est organisé dans leurs Magasins en vue de répondre aux demandes chaque jour plus nombreuses qui leur sont faites de la province.

Des échantillons et une vignette indiquant la manière de prendre soi-même les mesures, ainsi qu'un Catalogue complet, sont adressés à toutes les personnes qui en font ladem. GRANDS ASSORTIMENTS DE VÊTEMENTS POUR HOMMES TOUT CONFECTIONNÉS ET SUR MESURE

LA CHASSE ILLUSTRÉE

ET LA VIE À LA CAMPAGNE.

Nos lecteurs apprendront sans doute avec plaisir que la Vie à la Campagne vient de se fonder dans la Chasse Illustrée, sous la haute direction de M. le vicomte de Dax, dont les Conseils aux chasseurs et les Soins à donner aux chiens ont été et sont toujours si remarquables. La Chasse Illustrée a, en conséquence, ajouté à son titre celui de la Vie à la Campagne. Le grand succès de ce journal, le meilleur

jour marché et le plus répandu de tous les journaux de chasse, de pêche et de sport, lui permet d'améliorer chaque jour et sa rédaction, composée de nos meilleurs écrivains, et ses illustrations exécutées par les premiers artistes de Paris.

La Chasse Illustrée et la Vie à la Campagne sont reçues dans toutes les familles, dont elles forment aujourd'hui une des plus agréables et des plus saines récréations, à cause de la variété et de l'actualité des articles insérés dans cette double revue, qui, par la beauté supérieure des nombreuses gravures contenues dans chacun de ses numéros, est vraiment devenue le type des publications illustrées françaises.

Le prix de la Chasse Illustrée et la Vie à la Campagne n'a point varié. Il est toujours de 20 francs par an, 10 francs pour six mois, 5 francs pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne à la librairie de MM. Firmin Didot, rue Jacob, 56, à Paris.

ALMANACH

En vente à la même librairie l'Almanach de la Chasse Illustrée, magnifiquement illustré, avec le Carnet du chasseur et du pêcheur. Prix: 1 franc, en timbre-poste.

ALBUM

Vient d'être mis en vente, par la maison Didot, le splendide Album de la Chasse Illustrée, composé de 40 magnifiques gravures sur papier chiné.

Ce sera un des plus beaux cadeaux d'étrangers pour l'année 1870. Prix: 20 francs.

Bibliothèque de la Science

L'an dernier, nous annoncions à la même place, l'apparition d'une série de volumes appelés, d'après nous, à recevoir du public le meilleur accueil. Nous basions notre appréciation sur l'excellente idée qui présidait à la publication, sur son exécution intellectuelle et matérielle, enfin sur son bon marché vraiment extraordinaire, (1 fr. le vol. illustré de nombreuses gravures.)

Il faut croire que nous avions apprécié à sa juste valeur l'avenir réservé à la Bibliothèque de la Science pittoresque, car il est tel de ces volumes dont il a été épuisé, depuis cette époque, cinq et six éditions successives.

Cette publication, répétée, est destinée à vulgariser la science, à la faire connaître en la dépliant de ses aridités pour en faire ressortir les aspects les plus séduisants, grâce à une rédaction bien comprise aidée de nombreuses gravures. Elle met réellement la science à la portée de tous.

Outre les volumes dont nous avons parlé précédemment *Ma Maison*, par W. Hughes, 48 gravures; — *Voyage sous les flots*, par Aristide Roger, 22; — *Histoire d'une feuille de papier*, par J. Pizzetta, 36 gravures; *Histoire d'un morceau de charbon*, par E. Hébert 52 gravures; — *Les Monstres invisibles*, par Aristide Roger, 187 grav. — *Les Secrets de la plage*, par J. Pizzetta, 83 gravures. Outre ces volumes nous avons pu nous convaincre que la publication s'était enrichie depuis de volumes qui ne le cèdent en rien aux premiers comme exécution, comme intérêt et comme variété de sujets.

Qu'en jugez? Les grands phénomènes, par H. Benoit (42 gravures), donnent une idée nette et précise des grands phénomènes de la nature, de leurs causes, de leurs effets et de leur action dans l'admirable harmonie de l'univers.

L'Histoire d'un morceau de verre, par Jules Magny (36 gravures), nous montre le rôle immense, la puissance incalculable de cette matière si commune et sans laquelle, pourtant, on ne dirait pas qu'il n'y aurait ni arts, ni sciences, ni luxe, ni civilisation, ni bien-être.

La Vie d'un brin d'herbe, par Jules Macé (161 gravures), est sans contredit un des volumes les plus heureusement réussis de cette collection si réussie elle-même. La botanique, la physiologie des végétaux, les industries auxquelles ils donnent lieu, leurs propriétés nuisibles ou bienfaisantes, tout cela est traité avec une simplicité, une facilité qui, jointes à une grande érudition, font de ce volume une lecture des plus attrayantes.

Dans le *Monde avant le déluge* (102 gravures), nous assistons à une curieuse mise en scène de notre globe depuis son origine jusqu'à la grande catastrophe. Dans ce sujet si élevé, si évidemment étudié par tout le monde, nous retrouvons les justes appréciations, l'exposition familière et savante tout à la fois de M. J. Pizzetta auquel la collection doit déjà la charmante *Histoire d'une feuille de papier*.

Puis M. Villain vient dans l'*Histoire d'un grain de sel* (25 gravures), nous faire apprécier les services rendus par le sel. Il nous dit l'immense action de cet agent dans la formation et dans l'équilibre du monde, sa prépondérance dans l'industrie de tous les âges et surtout dans l'industrie actuelle, comment on l'obtient, son rôle fertilisateur ou conservateur, etc., enfin ses significations importantes dans le symbolisme d'autres temps et d'aujourd'hui.

Ce n'est point tout encore! Guidés par M. Papillon, nous nous initiions aux merveilles accomplies par la lumière. L'*Histoire d'un rayon de soleil* (70 gravures) fait passer sous nos yeux les éblouissements des splendides phénomènes aux quels donnent lieu cet indispensable agent de la vie.

Enfin, spectateurs intéressés au plus haut point par toutes les merveilles qui viennent de passer sous nos yeux, nous suivons autour du monde l'auteur des *Habitations merveilleuses* (2 volumes avec 74 gravures). Avec M. H. Rousseau on pénètre tous les secrets de l'intelligence des animaux; on est confondu de dévouement et souvent d'admiration devant les œuvres de patience, d'adresse et de génie — sera-t-on tenté de dire quelquefois — dues à ces ouvriers de la nature.

D'autres sujets encore, et des plus intéressants, sont en cours d'exécution; nous ne pouvons qu'engager nos lecteurs à suivre cette publication qui renait tout pour elle: la science, l'agrément, la bonne exécution, le bon marché. Ce serait de délicieuses étreintes qu'on offrirait en donnant, ornés de leur élégante reliure, les quatorze volumes parus de cette charmante publication.

Chacun des volumes de la Bibliothèque de la Science pittoresque se trouve à Paris, chez Brunet, éditeur, 31, rue Bonaparte, et chez tous les libraires des départements au prix de un franc le volume broché-franco 1 fr. 25 c. — Chaque reliure coûte un franc de plus.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

La convocation des créanciers de la Faillite Pierre Mariol aura lieu le 23 du courant à neuf heures du matin au tribunal de Commerce de Souillac.

Pour tous les extraits et articles non signés: A. Lzylou

PROGRAMME DES PRIMES GÉNÉRALES

PROPOSÉES PAR LA SOCIÉTÉ DANS SA SÉANCE DU 26 FÉVRIER 1870.

Concours de bestiaux à Cahors, le jeudi 1^{er} septembre 1870, jour de foire, à une heure après-midi, sur le pré de la Chartreuse, pour les espèces bovine ovine et porcine.

Concours de labourage, le samedi 3 septembre 1870, à 8 heures du matin, sur un domaine de l'arrondissement de Cahors, qui sera ultérieurement désigné par un placard spécial.

PREMIERE PARTIE.

1^o PRIX D'HONNEUR.

Dans l'arrondissement de Cahors siège des Concours de Bestiaux et de Labourage.

Un prix d'honneur sera décerné, s'il y a lieu, lors de la distribution générale des récompenses, à l'agriculteur, de l'arrondissement de Cahors dont l'exploitation sera la mieux dirigée et qui aura réalisé les améliorations les plus utiles. Ce prix d'honneur consistera en une médaille d'or de la valeur de cent francs, en une somme de 300 francs en argent pour le propriétaire ou fermier, et en une somme de 100 francs que le jury répartira entre les divers agents de l'exploitation, d'après leurs mérites constatés au moment de la visite..... 500

2^o DRAINAGE OU IRRIGATIONS.

Dans l'arrondissement de Cahors siège des Concours.

Une prime de 100 fr. est proposée en faveur du drainage ou des irrigations, exécutés sur une contenance d'un hectare au moins..... 100

3^o PLANTATIONS DE MURIERS, D'ARBRES FRUITIERS OU FORESTIERS.

Dans l'arrondissement de Cahors siège des Concours.

Une prime de 60 fr. sera accordée à la plus belle plantation de muriers, d'arbres fruitiers ou forestiers, faite en 1867, 1868 ou 1869. 60

4^o ÉLÈVES DE LA FERME-ÉCOLE.

La société accordera 100 francs en deux encouragements : l'un de 60 fr., l'autre de 40 fr., aux élèves de la Ferme-École du Montat, qui auront obtenu les numéros 2 et 3 aux examens de sortie en 1870, ci..... 100

DEUXIÈME PARTIE.

CONCOURS DE BESTIAUX A CAHORS.

Le 1^{er} septembre 1870, jour de foire sur le pré de la Chartreuse,

A reporter..... 760

à une heure après-midi, pour les espèces bovine, ovine et porcine.

1^o TAUREAUX ÉTALONS.

Quatre primes de 150 fr., 120 fr., 100 fr., 80 fr., aux propriétaires de taureaux étalons de belle race âgés d'un an au moins et de 36 mois au plus. Total..... 450

2^o VACHES PORTIÈRES, PLEINES OU SUITÉES.

Cinq primes de 120 fr., 100 fr., 80 fr., 70 fr., 60 fr. pour les vaches qui conduiront leur suite de l'année, ou qui seront pleines Total..... 430

3^o VERRATS.

Deux primes de 50 fr., 40 fr., aux verrats de belle race, susceptibles d'améliorer l'espèce porcine..... 90

4^o TRUIES PORTIÈRES.

Trois primes de 60 fr., 50 fr., 40 fr., aux plus belles truies portières, de belle race perfectionnée, pleines ou suitées. Total..... 150

5^o BÉLIERS ÉTALONS.

Cinq primes de 40 fr., 30 fr., 25 fr., 20 fr., 15 fr., aux propriétaires ou fermiers qui présenteront les plus beaux béliers étalons de 2 à 3 ans. Total..... 130

TROISIÈME PARTIE.

CONCOURS DE LABOURAGE & D'INSTRUMENTS D'AGRICULTURE.

Dans le concours de labourage, une somme de 300 fr. sera distribuée en quatorze primes : une de 40 fr., deux de 30 fr., une de 25 fr., cinq de 20 fr., cinq de 15 fr., ci..... 300
Une somme de 150 fr. sera mise à la disposition du Jury pour être distribuée en encouragements aux constructeurs d'instruments aratoires du département, qui produiront des instruments d'agriculture de leur invention non-déjà primés et dont l'essai sera fait en présence du Jury et du public, ci..... 150

QUATRIÈME PARTIE.

CONCOURS D'ANIMAUX GRAS A CAHORS

LE 1^{er} FÉVRIER 1870 A UNE HEURE APRÈS-MIDI

Un placard spécial sera publié en temps utile pour le concours des animaux gras. 2,460

DISPOSITION GÉNÉRALE.

1^o La limite d'inscription pour le prix d'honneur, pour le drainage et les plantations d'arbres est fixée au 1^{er} juin.

Les concurrents pour le drainage et les irrigations devront fournir, avec leur demande, des plans figuratifs. Les concurrents pour le prix d'honneur devront fournir des plans des constructions et du domaine avec description détaillée des améliorations de tout genre qu'ils auront exécutées.

2^o Tous les animaux devront être rendus sur le lieu du Concours, à une heure après-midi, le 1^{er} septembre 1870.

3^o Les animaux de toute espèce qui seront primés à Cahors, le 1^{er} septembre par la Société, devront être livrés à la reproduction pendant une année, à partir du jour du concours. Ceux de ces animaux qui viendraient à mourir dans l'année, ou qui, par quelque cause imprévue, se trouveraient dans l'impossibilité de fonctionner, seront remplacés par d'autres d'égal mérite, approuvés par la Société;

4^o Les propriétaires, en recevant leurs primes, souscriront l'engagement de se conformer à ces prescriptions, sous peine de restitution des sommes qu'ils auront reçues;

5^o L'opération de la marque sera pratiquée sur le champ même du concours, afin que l'identité des animaux puisse être facilement établie;

6^o Les jurys qui seront désignés pour statuer sur les diverses primes proposées dans les quatre parties du programme, devront se conformer strictement à la lettre des dispositions qui y sont contenues;

7^o Pour ce qui concerne les primes en elles-mêmes, les jurys ne pourront en créer de nouvelles en dehors du programme; mais il leur sera loisible de les reporter d'une catégorie où il manquerait des sujets dans une autre qui serait mieux partagée sous ce rapport;

8^o Les propriétaires, fermiers ou métayers qui présenteront des animaux gras au Concours du 1^{er} février 1871, devront se faire inscrire un mois à l'avance et justifier qu'ils possèdent ces animaux depuis trois mois avant le jour du Concours.

Cahors, le 26 février 1870.

Le Vice-président de la Société,

J. CAVIOLE-DUMOULIN, propriétaire.

Le Secrétaire,
REY, docteur-médecin.

AVENDRE une MAISON, rue de la Mairie, 6. — Vaste local, solidité éprouvée
S'adresser à **M. LAYTOU**, imprimeur, qui en est le propriétaire.

ORFÈVRENERIE CHRISTOFLE

ORFÈVRENERIE
ARGENTÉE ET DORÉE
PAR LES PROCÉDÉS ÉLECTRO-CHIMIQUES
ORFÈVRENERIE D'ARGENT
GALVANOPLASTIE
Argenture et Dorure,
Réargenture

COUVERTS ALFÉNIDE
MANUFACTURE à Paris,
rue de Bondy, 56
SUCCURSALE A CARLSRUHE
Représentants dans les
principales villes
DE FRANCE ET DE L'ÉTRANGER
Notre représentant est, à Cahors, MM. Mandelli frères, Bijoutiers,
Orfèvres.

Expositions universelles
PARIS 1855
GRADE MÉDAILLE D'HOUEUR
LONDRES 1862
DEUX MÉDAILLES
pour excellence des produits.
PARIS 1867
HORS CONCOURS (Membre du Jury).
FOINON DU MÉTAL BLANC
D'ALFÉNIDE
ALFÉ
NIDE
CHRISTOFLE

POSTEAUX CHEVAUX
ANDRAL
Voiturier, à l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures volonté, qu'elles trouveront chez lui, Poste aux chevaux, Galerie Audouy, tous les sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures sont remises à neuf.

TREBUCCIER FRÈRES
CAFÉ DES GOURMETS
LE SEUL QUI AIT OBTENU DEUX MÉDAILLES
POUR SA SUPÉRIORITÉ
à l'Exposition Universelle
de Paris 1867.
ARÔME CONCENTRÉ
ÉCONOMIE ET FORCE
UNE DEMI DOSE SUFFIT POUR FAIRE UNE
FORTE TASSE SOIT A L'EAU, SOIT AU LAIT.
PRIX DE LA BOITE 1.50
On reprend pour 30 la Boite revêtue de l'Étiquette
Exiger sur toutes les Boites
notre signature.
Les Contrefaçons seront
poursuivies conformément à la loi.
USINE À VAPEUR 48 & 50 RUE DE LAGNY, À PARIS

CAFÉ DES GOURMETS
Le Café des Gourmets est un choix des meilleurs cafés des îles, exclusivement composé des espèces les plus belles et les plus délicates, garanti exempt de tout mélange.
Les soins exceptionnels qui ont présidé au choix du Café des Gourmets en font un produit d'élite, d'une supériorité qui défie toute comparaison.
Il n'a rien de commun avec les produits du commerce, qui ne sont, pour la plupart, que des mélanges de chicorée ou d'autres substances indigènes analogues. Il n'est pas seulement le MEILLEUR DES CAFÉS, il est, en outre, par son prix et par sa qualité, le plus ÉCONOMIQUE.
Le Café des Gourmets n'a plus besoin d'éloges : déjà le jury de l'Exposition universelle de Londres lui avait décerné la MÉDAILLE D'HONNEUR, en 1862, et sa supériorité vient d'être à nouveau proclamée par DEUX MÉDAILLES dont seul il a été honoré à l'Exposition universelle de Paris 1867.
La fraude n'a pas manqué d'exercer sa coupable industrie sur un produit aussi justement apprécié que le Café des Gourmets, ni de produire des contrefaçons : les consommateurs doivent exiger sur les boîtes la signature des producteurs, ci-contre.
La consommation du Café des Gourmets, qui, en 1864, avait été de 1,810,230 kil., a été de 1,920,600 kil. en 1865 et de plus de 2,500,000 kil. en 1866; ce qui donne, à 80 tasses par 1/2 kil., 400,000,000 de tasses.
LES CHOCOLATS
Et le Tapioca des Gourmets préparés par MM. TREBUCCIER FRÈRES, dans leur usine de la rue de Lagny, 48 et 50, sont de qualité supérieure. Ils se trouvent, comme leur Café, dans toutes les villes de France et de l'Étranger, chez les principaux commerçants.
Se trouve dans toutes les bonnes maisons d'épicerie et marchands de comestibles.

PARFUMERIE ORIZA
Inventée par L. LEGRAND, parfumeur,
FOURNISSEUR DES COURS DE FRANCE, DE SUISSE
ET D'ITALIE.
PARIS, 207, rue Saint-Honoré, PARIS.
Tous les produits spéciaux ci-dessous sont préparés avec des soins inusités, on peut dire avec vérité qu'ils sont l'expression de la science réunie à l'art du parfumeur.
Médaille de mérite à l'Exposition universelle, Paris, 1867.
CRÈME-ORIZA
DE NINON DE ENGLLOS.
Cette incomparable préparation est onctueuse et fondante, donne de la fraîcheur et de l'éclat à la peau, prévient et détruit les rides du visage et entretient la beauté jusqu'à l'âge le plus avancé.
ESS. ORIZA ET ORIZA-LYS
Parfums concentrés nouveaux, des plus à la mode, pour le mouchoir.
ORIZA-LACTÉ pour blanchir, empêcher, détruire les rides et les taches de rousseur à la peau.
L'Orizaline-Végétale et **L'Orizaline-Pommade**, importations des Indes par le docteur JAMES SMITHSON, pour ramener aux cheveux, instantanément, leurs couleurs primitives, telles que blonde, châtain, brun et noir. Ces deux préparations sont sans inconvénients dans l'emploi et sans aucun danger pour la santé.
Le Prospectus indiquant la manière de s'en servir accompagne les flacons et les pots.
EAU TONIQUE QUININE LEGRAND et **POMMADE AU BAUME DE TANNIN** préparations selon les formules laissées par le docteur CHOMEL, pour nettoyer la tête, régénérer les cheveux et en arrêter la chute et les faire repousser en très peu de temps.
A Cahors, chez les principaux coiffeurs et parf. de la France et de l'étranger.

PARIS-CAPRICE
est, sans contredit, le plus beau des journaux illustrés. Nul, aujourd'hui, ne peut rivaliser avec lui pour l'esprit et le charme du texte, pour le luxe et la perfection des gravures.
publie tous les samedis vingt pages de texte accompagné de plus de vingt dessins signés des noms les plus justement célèbres : CHAM, l'illustre caricaturiste; GRÉVIN, le Balaac du crayon; MORIN, le roi de l'élegance; et leurs dignes émules : Félix Régamey, Hobbs, Sahib, Darjeu, Montbard, Comba, etc., etc.
Les principaux collaborateurs sont : MM. Jules Noriac, Aurélien Scholl, Ernest d'Hervilly, le joyeux et spirituel Cousin Jacques, Eugène Vermerch, Philibert Andebrand, Gabriel Guillemot, Daudet, etc., etc.
Rédacteur en chef : EUGÈNE SCHNERB.
La collection de la première année de PARIS-CAPRICE forme deux magnifiques volumes de 400 pages chacun, illustrés de plus de 800 gravures, dessins et croquis inédits. Prix de chaque vol. 12 fr.
A tout abonné d'un an, le second volume est offert à titre de PRIME GRATUITE, et le premier volume est donné au prix de 6 francs, si l'on désire avoir la collection complète.
PRIX DE L'ABONNEMENT :
Un an..... 25 francs.
6 mois..... 13
3 mois..... 7
L'abonnement part du 1^{er} de chaque mois.
Toute personne qui en fera la demande affiliée recevra franco deux numéros de PARIS-CAPRICE à titre d'essai. — Pour s'abonner, envoyer un mandat à l'Administration : 9, rue de Fleurus, à Paris.
Fg. St-Denis, 80, et dans les principales pharmacies.
VÉSICATOIRE et PAPIER d'Albespeyres
Vésication rapide. Entretien parfait, sans odeur ni douleur.
CAPSULES RAQUIN approuvées par l'Académie de médecine, qui a obtenu 100 guérisons sur 100 malades. — Exiger les genuines ALBESPEYRES ET RAQUIN.

LE PHÉNIX
COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCES SUR LA VIE
FONDS DE GARANTIE : QUARANTE-CINQ MILLIONS
PARTICIPATION ANNUELLE DES ASSURÉS : MOITIÉ DES BÉNÉFICES
Les Assurés reçoivent, au mois de mai de chaque année, le produit de la Participation qui est calculé sur le montant des primes versées
RESULTAT DE LA PARTICIPATION ANNUELLE
Assurances vie entière
Assurances mixtes
En 1863 et 1864 (chaque année)..... 3 0/0
En 1865, 66, 67 et 68 id. 4.20 0/0
En 1869..... 4.44 0/0
En 1866, 1867 et 1868 (chaque année). 5.40 0/0
En 1869.....
ENVOI FRANCO DE NOTICES EXPLICATIVES.
S'adresser à Paris, au siège de la Compagnie, rue de Lafayette, n° 33, et à M. Gaubert, agent-général à Cahors, maison du Palais-National, boulevard Sud-Est

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTÉ
Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément — PRIX MODÉRÉS.
SERVICE
DE CAHORS A ASSIER.
Départ de Cahors : 11 h. du soir.
Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.
Départ d'Assier : après-midi;
Le Sieur Raymond fait également le service des Dépêches de Cahors à Montauban, et prend les Voyageurs à des prix modérés.
Départ de Cahors, tous les soirs, 10 heures.

Quate anti-rhumatisme du Dr Pattison
Soulagement immédiat et guérison complète de la Goutte et Rhumatismes de toutes sortes, mal aux dents, lombagos, irritations de poitrine, maux de gorge, etc. En rouleaux de 2 fr. et de 1 fr., chez L. HUBERT, pharmacien, rue Montorgueil, 51, dépôt général à Paris, et chez M. J. Duc, pharmacien à Cahors.

Affaire Exceptionnelle
A céder, avec bail de quinze ans, une LIBRAIRIE, située dans le plus beau quartier de Bordeaux et faisant un chiffre important d'affaires. Ecrire aux initiales N. E. au bureau général des annonces, place de la Comédie, 1, à Bordeaux.
Le propriétaire gérant : A. LAYTOU

Cors, Oignons, Durillons
Calme immédiat
Et guérison prompte
Pâte Tylostyptique de Goussier, pharm.
A Cahors, chez M. Duc, pharmacien.

PÂTE ET SIROP DE BERTHÉ A LA CODÉINE
Aucun médicament ne calme plus sûrement les toux opiniâtres de la Grippe, du Catarrhe, de la Coqueluche, de la Bronchite, et toutes les irritations de poitrine.
D pôt à Paris, Pharmacie du Louvre, 111, rue St-Honoré, et dans toutes les Pharmacies.